



79E SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

SIXIEME COMMISSION

DEBAT GENERAL DE LA 6EME COMMISSION

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR :

« MESURES VISANT A ELIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL »

DÉCLARATION DE

**S.E.M TIEMOKO MORIKO
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE AUPRES DES NATIONS UNIES**

A vérifier au prononcé

New York, le 02 octobre 2024

Monsieur le Président,

Ma délégation vous adresse ses chaleureuses félicitations pour votre désignation à la tête de notre Commission, en vue de conduire les travaux de cette 79^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Elle salue l'initiative de ce débat sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international et remercie le Secrétaire général pour son rapport éclairant sur la question, référencé A/79/99 du 27 juin 2024.

La Côte d'Ivoire souscrit aux déclarations précédemment prononcées au nom du Groupe Africain, du Mouvement des Non-Alignés et de l'Organisation de la Coopération Islamique.

Elle souhaite y apporter des observations complémentaires, à titre national.

Monsieur le Président,

Le terrorisme est un défi sécuritaire persistant, en mutation constante dans ses formes et ses manifestations. Des régions comme l'Afrique de l'Ouest sont le théâtre d'attaques terroristes récurrentes et paye un lourd tribut de cette violence aveugle aux conséquences tragiques quotidiennes.

Outre ses effets sécuritaires et humanitaires, ce fléau menace la stabilité politique des Etats et compromet gravement les efforts de développement socio-économique dans la région.

L'objectif d'éradication du phénomène, encore très éloigné, doit donc rester une priorité et la mobilisation internationale, un impératif de premier ordre.

Ma délégation se félicite donc des nombreuses actions menées par les Etats, comme il en ressort dans le rapport du Secrétaire général et qui témoigne de cette volonté de lutter sans relâche contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

Une réponse holistique reste l'option appropriée à une menace à caractère transnational et multidimensionnel. La Côte d'Ivoire s'inscrit totalement dans cette approche.

Ainsi, convaincu qu'il faut agir en amont, **mon pays inscrit la prévention au premier rang**, par le renforcement des mesures visant à éliminer les causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent.

A cet égard, il met en place, depuis 2021, une politique de lutte contre les vulnérabilités dans les zones frontalières du Nord, en proie aux incursions des groupes terroristes. Deux importantes initiatives ont été lancées. Il s'agit d'un Fonds spécial pour financer des projets de jeunes dans trois régions ainsi que du Programme d'appui à l'insertion de jeunes des zones frontalières du Nord destiné, notamment à réaliser des infrastructures sociales de base pour les populations concernées.

En matière de lutte contre le financement du terrorisme, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que d'une loi portant répression du terrorisme qui incrimine le financement d'une organisation terroriste et d'un terroriste individuel.

Le pays participe, en outre, activement à la mise en œuvre des résolutions relatives aux différents régimes de sanctions établis par le Conseil de sécurité, notamment les mesures de gel des avoirs et vient de prendre, le 17 avril 2024, en Conseil des Ministres, un décret relatif à la mise en œuvre des sanctions financières ciblées en matière de financement du terrorisme.

Monsieur le Président,

Au plan sécuritaire, la Côte d'Ivoire a procédé à la création d'une zone opérationnelle au Nord pour renforcer les capacités opérationnelles des troupes déployées dans le cadre de l'opération "Frontières étanches", visant à la surveillance des frontières avec le Mali et le Burkina Faso pour empêcher les infiltrations djihadistes.

En outre, en partenariat avec la France, le pays poursuit l'opérationnalisation et l'internationalisation de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) installée à Jacqueville depuis 2021. Cette institution a pour vocation de renforcer les capacités des pays africains dans leur lutte antiterroriste pour, à terme, créer une communauté et une culture du contre-terrorisme en Afrique. Elle a accueilli du 20 au 28 février 2022, l'édition annuelle du Flintlock, exercice militaire multinational en Afrique de l'Ouest.

La Côte d'Ivoire est également partie prenante à « l'Initiative d'Accra », destinée à des partages d'informations et de renseignements, de même qu'à des conduites d'opérations militaires transfrontalières conjointes entre les Etats membres, dans l'optique de prévenir l'extrémisme violent et de lutter contre la criminalité transnationale.

Dans le cadre de sa coopération avec les Nations Unies, le pays participe à plusieurs initiatives mises en place par le Bureau de Lutte contre le Terrorisme, à savoir :

- Le Programme de Lutte contre le terrorisme axé sur les déplacements (CT-Travel) ;
- Le Programme de lutte contre le terrorisme axé sur les armes de destruction massive et les armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires ;
- Le Programme en matière de sécurité et de gestion des frontières.

Monsieur le Président,

S'agissant de la répression du terrorisme, la Côte d'Ivoire a adopté le 10 juillet 2024, un décret portant création de la section anti-terroriste du tribunal de Première Instance d'Abidjan, afin de prévenir et de lutter efficacement contre le terrorisme et les infractions connexes sur l'ensemble du territoire national. Cette section a également compétence pour des faits d'une particulière gravité, notamment les faits portant sur la criminalité organisée.

Enfin, mon pays déploie des efforts considérables dans la gestion humanitaire des effets du terrorisme dans la sous-région Ouest africaine en accueillant dans la dignité les populations en provenance des pays du Sahel, confrontées aux attaques terroristes.

Elle a ainsi réalisé, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), plus de 2000 logements ainsi que des infrastructures socio-éducatives et sanitaires, en vue d'améliorer les conditions de vie de ces populations.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réaffirme son engagement en faveur d'une lutte déterminée pour enrayer le fléau du terrorisme et appelle à une mobilisation plus accrue de la communauté internationale en vue d'une coopération internationale résolue et efficace.

Je vous remercie.